

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 mai 2012

L'an deux mil douze, le vingt cinq mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Christine MOTTET, Jean-Philippe BROCHET, Bernadette CASTELHANO, Geneviève HERMANT, Jocelyne HERMANT, Laurence JACQUET, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusés : Janine CHAUMONT ayant donné pouvoir à Christine MOTTET
Daniel JOUREAU ayant donné pouvoir à Jocelyne HERMANT
Elisabeth MULARZ ayant donné pouvoir à Geneviève HERMANT

Absent : Michel HATTAT

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET

Date de convocation : 18 mai 2012

N °2012- 36 : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à 33 heures hebdomadaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire lors de sa séance en date du 22 mars 2012,
Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

Décide

Art.1 : Un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 33 heures (33/35) est créé à compter du 1^{er} juillet 2012.

Art.2 : L'emploi d'agent d'entretien polyvalent relève du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe.

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

Art. 4 : A compter du 1er juillet 2012 le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Grade : Adjoint Technique 2^{ème} classe

- ancien effectif : 10 - nouvel effectif : 9

Art. 5 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

N° 2012--37: Subvention exceptionnelle pour l'organisation des 40 ans du Football Club de Saint Martin

Où le rapport de la commission des finances du 23 mai 2012 et après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2400 euros au Football Club de Saint Martin pour l'organisation des 40 ans du club. Cette somme sera prise sur compte 6574.

N° 2012-38: Bail Free

Après avoir examiné le dossier relatif au projet d'implantation d'équipements techniques Free sur l'immeuble de l'Eglise de St Martin sur le Pré, et,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des voix (12 voix pour et 1 voix contre)

- *Autorise* le Maire à signer le bail et toutes pièces administratives et comptables correspondant à ce dossier.

N° 2012-39 : Adhésion des Grandes Loges à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 26 mai 2011, le conseil municipal des Grandes Loges a sollicité son adhésion à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

En date du 26 avril 2012, le conseil communautaire a approuvé cette adhésion par délibération n°2012-61.

Il appartient maintenant au conseil municipal de chaque commune de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- *Emet un avis favorable à cette adhésion.*

N° 2012-40: Convention avec la Renaissance Immobilière Châlonnaise

Le Maire donne lecture aux membres du conseil du projet de convention relative au rachat de locaux commerciaux (3 cellules) à la Renaissance Immobilière Châlonnaise (RIC). En concertation avec l'ensemble de l'assemblée, certains points de la convention sont à modifier ou à compléter pour éviter toute ambiguïté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Charge** le maire de négocier la convention modifiée lors de la séance;
- **Autorise** le Maire à signer la convention rectifiée.

Informations

- Tours de garde pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012
- Présentation du rapport d'activités 2011 des services de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
- Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie pour la période estivale
- Demande d'acquisition de terrain par France Rabotage
- Lecture d'un courrier concernant les tarifs du centre de Loisirs organisé par l'Association des Parents d'Elèves
- Présentation de l'avance du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)
- Information sur les inscriptions à l'école
- Remerciement de l'Association « Animons St Martin » pour la subvention 2012
- Remerciement pour l'organisation du Marché de Printemps
- Le Maire rappelle que le jury des maisons fleuries est composé de 3 personnes extérieures à Saint Martin sur le Pré et de Monsieur DELAGNEAU, responsable des services techniques, qui notent selon divers critères (propreté et entretien, tonte, taille de haies, visibilité de la rue, variété des fleurs et des végétaux) en toute objectivité. Le Classement est établi par rapport à la note obtenue.

Séance levée à 23 H 10

PROCHAIN CONSEIL LE VENDREDI 15 JUIN 2012 A 19 HEURES